

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers**En exercice : 29****Présents : 23****Pouvoirs : 06****Excusé : 00****Absent : 00****Qui ont pris part****à la délibération : 28**SEANCE DU 6 MAI 2024**Date de convocation : 29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie - Mme SAUQUET Adeline – M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : M. BLANC Romain donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme LABROUSSE Sylvie donne pouvoir à M. MARIN Michel – M. FRANCESCHINI Damien donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. CLAVE Denis donne pouvoir à M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre

Excusé :Absent :Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

15. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL – ARRETE COMPLEMENTAIRE
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE MINISTERIEL D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS
CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE DEPOT ESSENCES
MARINE DE TOULON, PARC DU LAZARET, SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER

PJ : Arrêté du 11 mars 2024

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée qu'en vertu de l'article R181-44 du Code de l'environnement, le conseil municipal est informé des arrêtés d'autorisation environnementale.

Ainsi, le Conseil municipal prend connaissance de l'arrêté joint modifiant l'arrêté d'autorisation environnementale du 4 mars 2020.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

PREND ACTE

De l'information de l'arrêté du 11 mars 2024

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT